

L'an deux mil dix-neuf, le trois du mois de juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

Mesdames CHAMBON Barbara - SOULIER Florence - PAULET Chantal - COUDERC Jacqueline - Messieurs SORIANO José - CHIARELLI Philippe - CASTOR Romaric.

Absents excusés : *Madame RAUNIER Astrid - Messieurs FRONTIN Marc - CAVALIER David*

Secrétaire de séance : *Madame PAULET Chantal*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.



I – DOSSIER DE DEMANDE D'ACCESSIBILITE A LA REGION.

Le Maire avise le Conseil Municipal que la commune sollicite une aide financière auprès de la Région afin d'améliorer l'accessibilité aux bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

II – DROIT DE PASSAGE SUR LE PARKING.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur MARC Jean-Louis, à savoir d'obtenir un droit de passage sur la parcelle A374 appartenant à la commune pour accéder à sa parcelle A351.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui proposer un rendez-vous pour avoir plus d'informations.

III – LICENCE 4

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut attribuer un lieu précis pour déposer la licence 4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la licence 4 au foyer communal en la mettant à disposition des associations de la commune.

IV – QUESTIONS DIVERSES.

➔ **Courriers divers.**

2 demandes différentes de Monsieur ROGE Xavier, à savoir :

- La possibilité d'accrocher des silhouettes d'oiseaux dans le village
- Le projet d'une petite restauration à côté du foyer communal.

Les demandes ont été rejetées.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix-huit heures et trente minutes.

La Secrétaire de Séance :
PAULET Chantal

Le Maire :
Stéphane MALET